

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Renouvellement de l'organisation de la semaine de 4 jours d'enseignement dans les écoles de la commune de Plateau d'Hauteville

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Considérant le courrier de l'Inspection Académique – Services de l'Education Nationale de l'Ain du 24 janvier 2024 demandant de se positionner sur l'Organisation du Temps Scolaire,

Considérant les articles D.521-10 et suivants du Code de l'Education stipulant que la décision d'organisation de la semaine scolaire des écoles ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans et qu'à l'issue de cette période, cette décision pourra être renouvelée tous les trois ans après nouvel examen,

Considérant l'avis rendu par les conseils d'école des quatre écoles communales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler dès la rentrée de septembre 2024 l'organisation scolaire sur une semaine de 4 jours d'enseignement, selon les horaires scolaires suivants pour les quatre écoles communales :

- **Ecole de Cormaranche-en Bugey :**
 - Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
 - Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

- **Ecole de Thézillieu :**
 - Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
 - Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

- **Ecole Élémentaire du Turluru d'Hauteville-Lompnes :**
 - Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
 - Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

- **Ecole Maternelle du Centre d'Hauteville-Lompnes :**
 - Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi – 8h45 à 11h45 et 13h15 à 16h15
 - Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de renouveler dès la rentrée de septembre 2024, l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) sur une semaine de 4 jours d'enseignement, selon les horaires scolaires ci-dessus pour les quatre écoles communales.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240327-DE-2024-04-01-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024